



+40 % DE L'OUVRAGE MIS À JOUR

ACTUALISATIONS

- Mise à jour fiscale (loi de finances pour 2022, lois de finance rectificatives pour 2021, loi de financement de la sécurité sociale pour 2022)
- Communication de la date de première audience en procédure écrite ordinaire devant le tribunal judiciaire (arrêté du 9 août 2021)
- Procédure du divorce (décret du 11 octobre 2021)
- Filiation (loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique et circulaire du 21 septembre 2021)
- Aide juridictionnelle (décret du 28 décembre 2020)
- Divorce et responsabilité parentale (Règlement Bruxelles II ter du 25 juin 2019, remplaçant le Règlement Bruxelles II bis à compter du 1^{er} août 2022)

NOUVEAUTÉS

- Fiscalité des successions et libéralités (tableau de synthèse)
- Les différentes libéralités (tableau de synthèse)
- Traitement du signalement d'un mineur en danger (schéma)
- Union et désunion du majeur protégé (tableau de synthèse)

L'APPLICATION RÉFLEXE FAMILLE



Pour que votre Réflexe vous accompagne partout et à tout moment, nous avons développé une application permettant d'accéder aux 10 outils incontournables extraits de votre Réflexe Famille 2022.

“ 95 % des réponses utiles pour vos rendez-vous clients en matière de droit de la famille sont dans **Réflexe ”**

LES ATOUTS DE RÉFLEXE

- **Un outil synthétique** (164 pages) avec 70 % de tableaux pour une efficacité optimale.
- **Un accès rapide à l'information essentielle à maîtriser** (procédure de divorce, calcul de la prestation compensatoire, obligations alimentaires, successions-libéralités, etc) et aux principaux textes applicables, en droit interne comme en droit européen et international.
- **Un outil conçu pour des praticiens par des praticiens experts en droit de la famille et en fiscalité.**

60 €^{HT}

Disponible sur

Librairie
lgd.fr



WEBFORMATION

Nouveau recours contre les conditions indignes de détention : aux avocats de jouer !

➤ **MERCREDI 18 MAI 2022**
17H30-19H30

➤ PROGRAMME

17H30 Début de la webformation

- Quelle compétence *ratione materiae* ?
- La requête : rédaction, dépôt, recevabilité
- La mise en œuvre des mesures correctives
- Les recours
- Les cas particuliers

19H30 Fin de la webformation

Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion.



Les formations Lextenso sont certifiées Datadock

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

➤ INTERVENANTS

Évelyne Bonis, professeur agrégé à l'université de Bordeaux, directrice de l'Institut de sciences criminelles et de la justice (UR4633)

Boris Kessel, avocat au barreau de Paris, vice-président de la commission Libertés et Droits de l'Homme au Conseil national des barreaux

➤ OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser la procédure du nouveau recours contre les conditions indignes de détention
- Évaluer avec son client ses conditions de détention
- Présenter des éléments circonstanciés à l'appui de sa requête

➤ PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

TARIF WEBFORMATION : 245 € HT | INSCRIPTION : <https://lext.so/tzS7aT>

Date limite d'inscription : mercredi 18 mai à 14H

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz | claire.lorentz@lextenso.fr | 01 40 93 40 81

